



Tutelle placement en ehpad

Par **TOUSSAINT Patricia**, le **30/03/2017** à **10:40**

Une personne sous tutelle avec 2 cotuteurs familiaux peut elle être placée d office en unité UCC puis en maison de retraite alors même que l un des tuteurs n était pas au courant et que c est l autre co tuteur qui a manigance. Le médecin de l unite UCC peut il imposer un placement sans l avis confirmant des 2 tuteurs et surtout sans l accord de la personne protégée?

Par **rafale**, le **02/04/2017** à **14:59**

Bonjour, la personne protégée a le libre choix de sa résidence. Si elle ne veut pas aller en EHPAD il faut respecter son choix. Je ne connais pas les modalités de décisions entre 2 cotuteurs mais cela doit se trouver facilement sur le web.